

Objet : Bourse pour un programme d'immersion didactique, à l'intention des professeurs et maîtres spéciaux de langues.

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Primaire - Secondaire – Promotion sociale

Période : Année scolaire 2006-2007

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux chefs d'établissement d'enseignement de promotion sociale secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire de la Communauté française ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement de promotion sociale;

Autorités : Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale

Signataire(s) : Marie ARENA

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre-Présidente

Nombre de pages :

Mots-clés : Bourse – immersion – langue et méthodologie

Madame, Monsieur,

Je vous saurais gré de communiquer les informations jointes en annexe aux professeurs de néerlandais, d'anglais et d'allemand de votre établissement.

Elles concernent un programme d'immersion didactique organisé dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir Wallon, à l'intention des professeurs de langue enseignant dans l'enseignement primaire, secondaire et de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Elles complètent la circulaire n° 1729 du 15 janvier 2007 concernant l'octroi d'une bourse pour un programme d'immersion didactique, à l'intention des professeurs et maîtres spéciaux de langues.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marie ARENA

Chère enseignante, Cher enseignant,

Comme je l'annonçais dans la circulaire n° 1729 du 15 janvier dernier, des bourses pour des séjours en immersion « Langue et didactique » ont été octroyées l'année dernière à 230 enseignants francophones de néerlandais, d'anglais et d'allemand domiciliés en Région wallonne et en Région bruxelloise, dans le cadre des Actions prioritaires pour l'Avenir wallon arrêtées par le Gouvernement de la Région wallonne.

Ce premier succès nous a encouragé à poursuivre cette action et à l'amplifier. Deux stages ont déjà été organisés pendant le congé de carnaval.

Les séjours, organisés spécialement à votre attention, combinent des activités linguistiques, culturelles et méthodologiques. Les activités proposées par des professionnels de la didactique des langues seront facilement transférables dans vos propres classes, quel que soit le niveau d'enseignement.

Les frais d'inscription au cours et d'hébergement sont pris directement en charge par la Région wallonne. Les frais de déplacement seront remboursés sur base d'une note de frais réels au retour du séjour.

Vous trouverez ci-joint :

- la liste des stages.
- le formulaire d'inscription qui doit être renvoyé pour le **14 mars 2007 au plus tard** pour ce qui concerne les stages organisés pendant les vacances de Pâques et pour **30 avril 2007 au plus tard** pour ce qui concerne les stages organisés pendant les vacances d'été à la Cellule Immersion linguistique du Forem, Boulevard Tirou 104, 6000 Charleroi.
- le vademecum reprenant les conditions de participation, ainsi que les procédures avant et après stage.

En espérant que vous serez cette année encore nombreux et nombreuses à saisir cette occasion de parfaire votre enseignement, je vous prie d'agréer, chère enseignante, cher enseignant, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marie Arena

Liste des stages 2007

Période	Public	Langue	Pays	Ecole	Ville
Pâques	secondaire	anglais	GB	King's School of English	Beckenham
1^{er} – 7 avril	secondaire	anglais	IRL	Clare Language Centre	Ennis
	secondaire	néerlandais	VL	Universitair Talencentrum	Gent
	secondaire	allemand	DG	Autonome Hochschule	Eupen

Période	Public	Langue	Pays	Ecole	Ville
Juillet	primaire*	anglais	IRL	Centre of English Studies	Dublin
1^{er} – 7 juillet	secondaire	anglais	IRL	Atlantic Westlingua	Galway
	secondaire	anglais	GB	Bell International	Saffron Walden
	primaire*	néerlandais	NL	Talenacademie Nederland	Maastricht
	secondaire	néerlandais	NL	Talenacademie Nederland	Maastricht
	secondaire	néerlandais	VL	Linguapolis	Antwerpen
	Secondaire	allemand	D	EF Education	München

Période	Public	Langue	Pays	Ecole	Ville
Août	primaire*	anglais	GB	Centre of English Studies	Worthing
26 août – 1^{er} septembre	secondaire	anglais	GB	King's School of English	Beckenham
	secondaire	anglais	GB	EF Education	Cambridge
	secondaire	anglais	IRL	Centre of English Studies	Dublin
	secondaire	néerlandais	NL	Talenacademie Nederland	Maastricht
	secondaire	néerlandais	VL	Linguapolis	Antwerpen
	qualifiant**	néerlandais	VL	Universitair Talencentrum	Gent
	secondaire	allemand	D	Volkshochschule Aachen	Aachen

* *stage spécialement conçu pour les enseignants de l'enseignement primaire*

** *stage spécialement destiné aux enseignants de l'enseignement technique et professionnel.*

Le programme de chaque stage prévoit au minimum vingt heures de cours à orientation méthodologique et une dizaine d'heures d'activités culturelles ou récréatives (visites, excursions, rencontres, soirées récréatives etc.).

Le programme détaillé peut être obtenu auprès de Monsieur Jean-Pierre WILMOTTE.

Forem Formation - Immersion linguistique
 Boulevard Tirou 104 à 6000 Charleroi
 Tél. : 071/27.71.78 - fax : 071/27.71.53
 E-mail : planlangues.immersion@forem.be

**Immersion linguistique à l'étranger,
en Flandre ou en Communauté
Germanophone pour enseignants**



Formulaire d'inscription



<i>Date/heure d'inscription</i>	/
<i>N° de Dossier</i>	/
<i>Lettre confirmation</i>	
<i>Budget</i>	

Monsieur / Madame (biffer la mention inutile)

Nom : Prénom :
.....

Adresse : Rue : N° : Bte :

Code : Localité :

Téléphone : GSM :
.....

Compte bancaire : - -

E-mail : @

Date de naissance : / /

1. Etablissement où vous enseignez (adresse complète) :

.....
.....

2. Langue(s) enseignée(s) :

.....

3. Type d'enseignement dispensé (cochez) :

Primaire	<input type="checkbox"/>	Formation adultes	<input type="checkbox"/>
Secondaire	<input type="checkbox"/>	Enseignement à distance	<input type="checkbox"/>

Veillez cocher le stage auquel vous souhaitez vous inscrire

Dates du stage	Lieu	Pays	Votre choix

Dans le cas où vous utiliseriez votre voiture pour vous rendre au stage, accepteriez-vous de proposer des places dans votre véhicule ?

Oui / non

Si oui, combien de places pouvez-vous proposer ?

Souhaits particuliers / suggestions :

La signature de ce document implique que vous avez pris connaissance du vade mecum et êtes d'accord avec les conditions décrites. Le fait de vous inscrire à un stage vous engage moralement à y participer.

Date :

Signature du candidat :

Document à faxer ou à envoyer à la Cellule Immersion linguistique pour le 14 mars 2007 (stages de Pâques) ou pour le 30 avril 2007 (stages d'été).

FOREM – Cellule Immersion linguistique
Boulevard Tirou 104 à 6000 Charleroi
Tél. : 071/27.71.78 - fax : 071/27.71.53

E-mail : planlangues.immersion@forem.be



**VADE MECUM
2007**



Les conditions de participation :

- être enseignant de langues germaniques,
- être en poste à titre définitif ou à titre temporaire dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ou être demandeur d'emploi (diplôme pédagogique exigé).
- appartenir à une des quatre catégories suivantes :
 - professeur de langues dans l'enseignement primaire ou secondaire,
 - professeur de langues dans l'enseignement de promotion sociale,
 - tuteur ou correcteur à l'enseignement à distance,
 - formateur en langue au sein d'un centre de formation de l'IFAPME en Région wallonne.

Les enseignants et formateurs répondant aux conditions de participation ont la possibilité de s'inscrire aux stages méthodologiques, en Flandre, en Communauté germanophone ou à l'étranger, organisés par le Service Immersion linguistique, en collaboration avec la Communauté française.

Les langues visées sont l'anglais, le néerlandais et l'allemand.

Chaque candidat peut, en principe, participer à plusieurs stages par année. Toutefois tout module de formation ne peut être suivi qu'une seule fois.

En outre, pour les stages 2007, il sera donné priorité aux enseignants n'ayant pas bénéficié de stage en 2006. Après la date de clôture des inscriptions (...) et si les groupes sont incomplets, il sera fait appel aux candidats ayant déjà bénéficié d'un stage précédemment.

Les inscriptions seront prises en compte au fur et à mesure de leur arrivée au Service Immersion linguistique.

*Les stages organisés pour les enseignants ont un objectif prioritairement méthodologique. Il est aussi possible d'effectuer des stages de **perfectionnement linguistique** en sollicitant une bourse « immersion linguistique » pour demandeurs d'emploi et travailleurs. Il s'agit d'un stage organisé sur base individuelle et financé par une bourse de 1.300 € pour deux semaines ou 1.800 € pour trois semaines.*

La procédure avant le stage :

1. Le candidat prend contact avec le Service Immersion linguistique à Charleroi à l'adresse suivante :
FOREM - Immersion linguistique
Boulevard Tirou 104 à 6000 Charleroi
Tél. : 071/27.71.78 - fax : 071/27.71.53
E-mail : planlangues.immersion@forem.be.

Nous lui faisons alors parvenir le document d'inscription ; ce document doit nous être retourné complété pour que l'inscription soit validée. Les inscriptions pour les stages «Vacances de Pâques 2007 » doivent nous parvenir pour le 14 mars 2007. Les inscriptions pour les stages «Vacances d'été 2007 » doivent nous parvenir pour le 30 avril 2007.

2. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée. Lorsqu'un groupe est constitué, le candidat sera placé en liste d'attente si c'est son seul choix ou sera orienté vers un autre groupe s'il a exprimé plusieurs choix.
3. Lorsque son inscription au stage est confirmée, le candidat prend ses dispositions pour son déplacement vers le lieu du stage (réservations : avion, train). Les dépenses liées aux déplacements (ainsi qu'éventuellement les transports locaux) seront remboursées sur base de justificatifs originaux (titres de transport de chemin de fer, billets d'avion, billets de bus ou de métro). Pour les déplacements, les participants sont tenus de choisir les moyens de transport les meilleurs marchés (exemples : Ryanair pour l'Irlande, Eurostar réservé le plus tôt possible pour la Grande-Bretagne, covoiturage). Les participants utilisant leur propre véhicule bénéficient d'un remboursement kilométrique de 0.18 €, calculé sur base de la distance légale entre leur domicile et le lieu du stage : www.letsmove.be (un aller-retour).
4. Sauf indication contraire, les stages sont d'une durée d'une semaine (cinq jours ouvrables). L'arrivée est toujours prévue le jour qui précède le stage (dimanche) et le départ le lendemain du dernier jour de stage (samedi). Le participant qui souhaiterait prolonger son séjour, prendra personnellement les arrangements nécessaires. Les frais relatifs à une telle prolongation de séjour sont, bien sûr, à charge du participant.
5. En cas de désistement, le candidat s'engage à prévenir, dans les meilleurs délais, le service Immersion linguistique afin que son remplacement puisse être assuré.

6. Tout candidat se désistant moins de quinze jours avant le début de la session (sauf pour raison impérieuse justifiée) ne pourra, l'année suivante prétendre à aucune priorité.
7. Pour les formules n'incluant que la demi-pension, un per diem forfaitaire de 10 € par jour de stage complètera le remboursement.
8. Le candidat se met en ordre de **mutuelle** (Carte Européenne d'Assurance Maladie) et prend les **assurances voyages** nécessaires. Les stages d'immersion ne sont assortis d'aucune assurance de la part du FOREM.

La procédure après le stage :

Après le stage, et au maximum, un mois après la fin du stage, le participant fait parvenir à la cellule :

- les justificatifs de ses **dépenses de voyage uniquement** :
 - soit les billets de chemin de fer ou d'avion originaux (un aller retour) ainsi que les tickets de bus ou métro pour les déplacements locaux (uniquement durant la période du stage).
 - soit une attestation sur l'honneur signée indiquant le nombre de kilomètres parcourus avec un moyen de transport personnel. Les distances officielles peuvent être trouvées sur le site www.letsmove.be.
 - Les justificatifs doivent être collés sur des feuilles A4. Le total sera vérifié par les services du FOREM. Les taux de changes (livre sterling) sont calculés au taux officiel que vous pouvez consulter sur le site www.xe.com/ucc/fr/
- une photocopie de l'**attestation** de suivi de cours délivrée par l'organisme de formation et prouvant que le participant a bien suivi les cours.
- le document **d'évaluation** complété.
- En cas **d'abandon** en cours de stage (sauf raison impérieuse prouvée), aucun remboursement ne sera effectué